



CONGRÈS DES 9 ET 10 JUIN 2026 À LYON

RESOLUTIONS EPI

Le Congrès du SNFOEP réuni à Lyon souhaite inscrire ses revendications, actions et combats, dans un cadre précis de liberté et d'indépendance syndicale, garantie par la charte d'Amiens de 1906, ADN de notre syndicat.

Ainsi, fidèle à cet engagement, notre première résolution sera de ne pas prendre position à l'occasion des futures élections présidentielles de 2027, et donc, s'interdire de donner à nos adhérents des consignes de vote. Considérant que cette indépendance est la condition première de notre unité, de notre neutralité politique, un syndicat où tout le monde a sa place, sans subir aucune pression.

Notre syndicat continue comme à l'occasion de notre dernier congrès de revendiquer avec force :

- L'abrogation de la réforme des retraites Macron – Borne;
- Le retour du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire;
- L'abrogation de Parcoursup, comme outil de sélection sociale;

Dans le cadre du projet de loi débattu au parlement et visant à réguler le secteur de l'enseignement privé indépendant, le SNFOEP tient à être partie prenante de ce débat afin de porter les revendications des salariés du secteur, tout particulièrement lutter contre la précarisation qui les frappe à plusieurs niveaux :

Leur situation contractuelle : le secteur souffre d'un recours massif aux CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage), aux CD2I (Contrat à Durée Indéterminé Intérimaire), aux travailleurs indépendants (Auto-entrepreneurs) , ... Le SNFOEP exige la sécurisation des parcours professionnels, de la progression des carrières et de l'emploi salarié par un retour systématique au CDI

La dégradation des conditions de travail des enseignants par le recours, de plus en plus systématique, aux cours dématérialisés (E-learning, cours en distanciel...), à des volumes horaires instables variant d'une année à l'autre, mais aussi la charge de travail qui s'accroît pour les autres personnels du secteur sans contrepartie ni reconnaissance. Le SNFOEP dénonce cette évolution et exige la mise en place rapide de négociations responsables et sincères dans le cadre de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) notamment.

Les revalorisations salariales : afin de rattraper les pertes consécutives aux crises des dernières années dont la plus récente, qui impacte durement leur pouvoir d'achat avec l'envolée du coût de l'énergie, le SNFOEP exige l'octroi d'une prime de 600 € à chaque salarié, compensant cette hausse.

Désengagement de l'Etat : Le secteur connaissant des difficultés économiques liées entre autres au désengagement de l'Etat en termes de subventions, cela se traduit par des licenciements et des restructurations déguisées, le SNFOEP refuse que le salariat soit la variable d'ajustement de politiques patronales ayant échoués et dénonce ainsi ces suppressions de postes qui affecte les salariés au premier chef mais aussi la qualité des enseignements dispensés aux étudiants.

La prise en compte urgente de ces revendications constitue la condition première pour garantir un enseignement de qualité, à même de protéger les étudiants et leur famille et prémunir toutes les parties concernées des dérives patronales dans le secteur.

Adopté à l'unanimité